



Création de REL par les professionnels

Changement de culture et défis organisationnels

*Conférencier : **Marco Guilbault** (Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption)*

Plan d'atelier

- Définir les ressources éducatives libres (REL)
- Explorer le droit d'auteur et les licences Creative Commons
- Prévoir le changement de culture
- Connaitre les ressources

Fondements



«Cat eating» par Jan-Erik Finnberg (2008), [CC BY](#)

Tous ces R

- Ressources en libre accès (RLA)
 - Le libre accès consiste à donner un accès en ligne gratuit et illimité aux publications et aux données de recherche. (Gouvernement du Canada, 2022)
- Ressources éducatives numériques (REN)
 - On trouve les REN sous différents formats, par exemple des vidéos, des balados, des livres numériques, des banques d'images et des environnements d'apprentissage. (Gouvernement du Québec)
- Ressources éducatives libres (REL)



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Tous ces R

- Ressources en libre accès (RLA)
 - Le libre accès consiste à donner un accès en ligne gratuit et illimité aux publications et aux données de recherche. (Gouvernement du Canada, 2022)
- Ressources éducatives numériques (REN)
 - On trouve les REN sous différents formats, par exemple des vidéos, des balados, des livres numériques, des banques d'images et des environnements d'apprentissage. (Gouvernement du Québec)
- Ressources éducatives libres (REL)
 - Les ressources éducatives libres (REL) peuvent se définir comme des ressources numériques offertes sans restrictions dans les possibilités d'utilisation et gratuitement aux individus et organisations à des fins d'enseignement, d'apprentissage et de recherche. (UQAM, 2022)

Droit d'auteur

Le droit d'auteur

- Au Canada
- Donne les droits exclusifs de:
 - Reproduire
 - Vendre
 - Mettre sous licence
 - Publier
 - Exécuter une œuvre
- Domaine public
 - Œuvre sans originalité (données factuelles, listes, etc.)
 - L'auteur a renoncé à ses droits
 - Le droit d'auteur a expiré (50 ans après la mort de l'auteur)






















Creative Commons

Les licences Creative Commons

- Une solution élégante à l'intérieur du droit d'auteur
 - Permits de diviser les droits de l'auteur selon ses besoins
- 20 ans d'opération mondiale et d'activisme
- Standard reconnu

Creative Commons

Les licences Creative Commons

		Utilisation Partage	Adaptation Modification	Utilisation commerciale	Modification de licence	
TRÈS LIBRE						<ul style="list-style-type: none"> Utilisation commerciale autorisée Modifications ou remix autorisés
						<ul style="list-style-type: none"> Utilisation commerciale autorisée Modifications ou remix autorisés Les versions dérivées de l'œuvre doivent conserver la licence originale ou compatible
LIBRE						<ul style="list-style-type: none"> Utilisation commerciale NON permise Modifications ou remix autorisés
						<ul style="list-style-type: none"> Utilisation commerciale NON permise Modifications ou remix autorisés Les versions dérivées de l'œuvre doivent conserver la licence originale ou compatible
NON LIBRE						<ul style="list-style-type: none"> Utilisation commerciale autorisée Modifications ou remix NON permis
						<ul style="list-style-type: none"> Utilisation commerciale NON permise Modifications ou remix NON permis



BY

ATTRIBUTION

Vous pouvez retenir, réutiliser, réviser, remix et redistribuer.

L'auteur doit être cité



SA

PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS

Vous pouvez retenir, réutiliser, réviser, remix et redistribuer.

Partage sous licence compatible



NC

POUR USAGE NON COMMERCIAL

Vous pouvez retenir, réutiliser, réviser, remix et redistribuer.

Pour usage non commercial



ND

PAS DE MODIFICATION

Vous pouvez retenir, réutiliser et redistribuer.

Aucune modification permise



L'auteur de l'œuvre doit être cité en toutes circonstances pour l'ensemble de ces licences.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.



Cas de figure 1

Vous voulez partager votre création sous licences Creative Commons pour qu'elle reste intacte et que personne ne profite financièrement de sa vente.

- Quelle licence devriez-vous utiliser?
- Est-ce considéré comme libre?

Cas de figure 2

Bob Lechat prend des œuvres de la fabrique REL CC-BY pour créer une formation qu'il vend aux cégeps entre 1000\$ et 2000\$. Bob décide de mettre une licence copyright sur la formation.

- Est-ce que Bob a légalement le droit?
- Un CP de région qui fait la même chose avec des parties de la formation de Bob Lechat peut-il être poursuivi?
- Quelle licence CC la fabrique REL pourrait-elle utiliser pour éviter l'utilisation de Bob?

Vos droits

Votre employeur détient les droits d'auteur sauf exception:

- Travailleur autonome
- Convention collective vous permet de garder vos droits

- **Exemple tiré de la convention SPGQ (2021)**

« 8-15.01

Tout document préparé par une personne professionnelle, dans l'exercice de ses fonctions, ou sous sa direction, **doit être signé par elle**. Cependant, l'utilisation de la teneur de tel document demeure la **responsabilité du Collège**. Si le Collège publie sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, un tel document signé par la personne professionnelle, le nom de l'auteur, son titre professionnel et le Collège où elle exerce ses fonctions seront **indiqués** sur tel document. »

***** À noter que cet article est négociable localement *****

- **Exemple tiré de la convention de travail de l'APAPUS (2017)**

«3-1.02

Tout document préparé pour l'Université par une professionnelle ou un professionnel ou sous la direction de cette dernière ou ce dernier **doit être signé** par elle ou lui; elle ou il en porte la **responsabilité professionnelle**. Toutefois, l'Université accorde liberté à toute professionnelle ou tout professionnel **de ne pas signer** un tel document s'il a été modifié sans son consentement.

L'Université garde la **prérogative** de l'utilisation de ces documents dont elle demeure **propriétaire**; l'Université assume la **responsabilité de cette utilisation**» (p. 16).

Avantages

Avantages des REL pour les professionnels:

- S'inscrire dans un système de valeurs qui vise le bien commun.
- Réduire le temps de préparation de documents de qualité
 - Permet d'organiser notre travail vers la pénétration des bonnes pratiques.
- Renforcer la crédibilité du document
- Établir une terminologie commune

Freins et défis

- Perception de ne pas avoir une production adéquate
 - Expliciter le rapport itératif à la production du savoir
- Mérite des utilisateurs
- Sécurité d'emploi/Chasse-gardée
- Efforts et le retour sur investissement
 - Possibilité de collaborer comme co-auteur
 - Voir ce que les utilisateurs/producteurs ont fait avec les œuvres
- Barrière technologique (dépôt interne, PDF, etc.)
 - Dépôt national(Ecampus Ontario)
 - Webinaire 24 février Fabrique REL

Culture



"Cat Belgium" par Chau kar CC-BY-SA-NC

Équation du changement



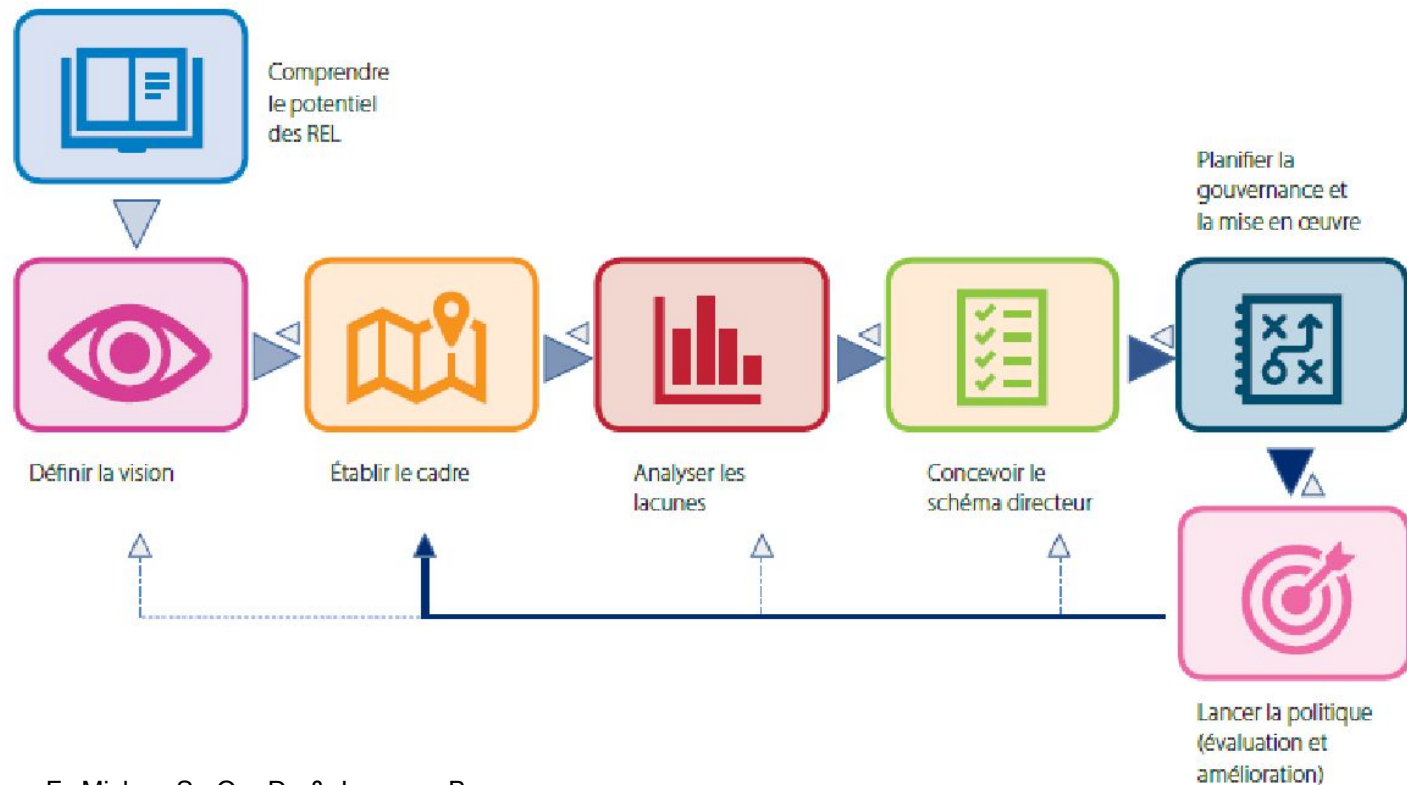
Adapté de Garrido (2015)

Équation du changement



- Institutionnel
 - Valeurs du libre
 - Politique

Figure 1 : Les sept étapes de l'élaboration des politiques



Miao, F., Mishra, S., Orr, D., & Janssen, B.
(2020)

Équation du changement



- Institutionnel
 - Valeurs du libre
 - Politique
- Service
 - Valeurs du libre
 - Mission du service
- Individuel
 - Développer un argumentaire autour des REL

Équation du changement



- Institutionnel
 - Rayonnement ou promotion
 - Qualité des services et de l'enseignement
- Service
 - Gain en efficience
 - Gain d'expertise
- Individuel
 - Carrière et reconnaissance du milieu
 - Libération de tâche/subvention

Équation du changement



- Institutionnel
 - Promotion de la formation
 - Promotion des ressources internes ou externes disponibles
- Service/Individuel
 - Autres institutions
 - Réseaux, communauté et organismes externes
 - Fabrique REL
 - Creative Commons

Équation du changement



- Institutionnel
 - Investissement en ressources matérielles et humaines
 - Partage d'espace, d'équipement et d'employés réservé à certains programmes
- Service/individuel
 - Budgets
 - Partenariat avec d'autres services ou organisme

Équation du changement



- Service
 - Plan de travail
- Individuel
 - Agenda secret
 - Utiliser des ressources CC-SA
 - Plan d'action pour la création

Réflexion sur les REL

Questions de synthèse:

- Quels éléments vous seront les plus utiles?
- Quelles sont les prochaines étapes pour vous et votre organisation?
- Quel futur entrevoyez-vous pour les REL chez les professionnels?

Ressources

- Fabrique REL
 - Webinaire
 - Création de REL

Fabrique REL

Appel d'offre de la Fabrique REL:

- 21 mars 2002, pour les enseignants
- Catégorie 1 – Manuel (10 000\$-15 000\$)
- Catégorie 2 – Notes de cours (5 000\$-10 000\$)
- Catégorie 3 – Adoption/utilisation d'une REL existante (une légère adaptation est possible) (500\$- 1000\$)

Ressources

- Fabrique REL
 - Webinaire
 - Création de REL
- UDM- Trouver de REL par type de médium
- UNESCO
- UQAM
- Creative Commons
 - Partager sous licence CC
 - Trouver et utiliser
- Pavillon
- Bing dans O365

Deuxième atelier

À faire avant de venir à l'atelier:

- Préparer un sujet pour la création ou la planification de la création d'une REL
- Demander à votre supérieur immédiat l'autorisation de diffusion (voir droit d'auteur) pour cette œuvre future
- Explorer les ressources complémentaires
- Remplir le formulaire de rétroaction

Merci



Médiagraphie

[Miao, F., Mishra, S., Orr, D., & Janssen, B. \(2020\). Lignes directrices pour l'élaboration des politiques sur les ressources éducatives libres. UNESCO Publishing.](#)

Fabrique REL (2022, 1 février), *Licences*. <https://fabriquerel.org/licences/>

APOP (2019), *Conception Universel de... l'accompagnement technopédagogique: une nouvelle CUA?*
<https://www.apop.qc.ca/fr/activite/webinaire-2019-12-18/>

Université Laval (2022, 1 février), *Bureau du droit d'auteur: Œuvre dans el domaine public*
<https://www.bda.ulaval.ca/utilisation-libre/oeuvres-dans-le-domaine-public/>

UQAM (2022, 1 février), *Service des bibliothèques: Ressources éducative libre (REL)*,
[http://guides.bibliotheques.uqam.ca/themes/179-Ressources-educatives-libres-\(REL\)](http://guides.bibliotheques.uqam.ca/themes/179-Ressources-educatives-libres-(REL))

SPARC (2022, 1 février), *Libre accès aux articles de la recherche*, https://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/services/libre_acces/open_access_fact_sheet_fr.pdf

Gouvernement du Canada (2022, 1 février), Office de la propriété intellectuelle du Canada: Droit d'auteur,
https://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/h_wr02281.html

Gouvernement du Québec (2022, 1 février), *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure: Ressources éducatives numériques*,
<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/plan-daction-numerique/ressources-educatives-numeriques/>

Médiagraphie

Kar, C (2013), Cat Belgium repéré le 8 février, <https://www.flickr.com/photos/45820171@N08/9806556103>

Finnberg, J-E (2008), Cat eating repéré le 16 février, <https://www.flickr.com/photos/wheany/3122852335/>